



Demande de remise

Nous vous prions de répondre à toutes les questions ci-dessous conformément à la vérité. Merci.

Requérant·e

	Contribuable	Partenaire en ménage commun
Nom		
Prénom		
Date de naissance		
N° GCP		

Objet de la demande

Impôts cantonal, communal et paroissial Impôt fédéral direct

Année		 Prière de déposer votre demande auprès de votre commune de taxation.
Commune de taxation		
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez indiquer la base de notre créance		
Bordereau du		
Bordereau du		

Probabilité d'admission de votre demande de remise



Si vous devez répondre par l'affirmative à l'une des questions ci-dessous, vous ne pourrez en principe pas bénéficier d'une remise.

Seules les **créances exécutoires** peuvent faire l'objet d'une demande de remise. Cochez la case qui convient.

- Avez-vous été taxé·e par appréciation l'année pour laquelle vous demandez une remise parce que vous avez **contrevenu à vos obligations de collaborer** (exemple: défaut de production de la déclaration d'impôt ou de justificatifs demandés)? oui non
- Au moment de la facturation (bordereaux de tranches inclus), disposiez-vous de **ressources financières** suffisantes de sorte que vous auriez pu payer les sommes dues ou constituer des réserves? oui non
- Avez-vous **d'autres créanciers** qui n'abandonnent pas leur(s) créance(s) contre vous? oui non
- Avez-vous **remboursé d'autres créanciers** depuis la facturation (bordereaux de tranches inclus)? oui non
- Avez-vous de la **fortune** (comptes d'épargne, titres, assurances-vie, immeubles, successions indivises, etc.) supérieure à la dette dont vous demandez la remise? oui non
- Si vous restreigniez votre train de vie au **minimum vital selon le droit de la poursuite**, pourriez-vous verser des mensualités qui vous permettent de régler la dette dont vous demandez la remise dans un futur proche (le revenu est calculé en tenant également compte des revenus non imposables comme les prestations complémentaires et les prestations de l'aide sociale)? oui non
- Avez-vous déjà reçu un commandement de payer pour la dette dont vous demandez la remise? oui non

Frais

La procédure de remise est en général gratuite. Les frais peuvent toutefois être mis à votre charge si votre demande s'avère manifestement infondée.
C'est notamment le cas lorsque vous avez répondu par l'affirmative à l'une au moins des questions ci-dessus.

Autres informations sur le requérant ou la requérante

N° GCP

Rue/n°

NPA/domicile

Tél. personnel

Tél. professionnel/portable

E-mail

Activité lucrative

Contribuable

Partenaire en ménage commun

Profession

Employeur/employeuse

Lieu de travail

Taux d'activité en %

Situation familiale

État civil célibataire oudepuis le marié-e divorcé-e séparé-e partenariat enregistré veuf/veuve

Enfants vivant sous votre toit

Nombre

Année(s) de naissance

Autres personnes vivant sous votre toit

Nombre

Représentant·e

Nom/raison sociale

Adresse

NPA/domicile

Tél. professionnel/portable

E-mail

Joindre la procuration.

Motivation

Veillez énumérer les motifs de votre demande et **indiquer dans tous les cas votre budget mensuel actuel en complétant la page suivante.** **Les demandes non motivées sont irrecevables.**

Annexes

Vous devez joindre dans tous les cas les documents/copies demandés dans le budget mensuel actuel. Toute demande incomplète ou erronée vous sera renvoyée afin que vous la complétiez. **Joindre les copies des justificatifs.**

Revenus

d'une activité lucrative indépendante

Vous		CHF	Bénéfice net
Partenaire en ménage commun		CHF	Joindre la copie du dernier compte de clôture.

d'une activité lucrative dépendante

Vous		CHF	Salaire net
Partenaire en ménage commun		CHF	Joindre les copies des décomptes de salaire.

13° mois de salaire

Vous	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui, chaque mois	<input type="checkbox"/> oui, mois de versement	
Partenaire en ménage commun	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui, chaque mois	<input type="checkbox"/> oui, mois de versement	

d'une activité accessoire

Vous		CHF	Joindre les copies des décomptes de salaire.
Partenaire en ménage commun		CHF	
> Assurance chômage		CHF	Joindre la copie du décompte de l'assurance-chômage.
> Indemnité journalière maladie		CHF	
> Pension alimentaire des enfants		CHF	Joindre la copie de la convention de séparation/divorce.
> Pension alimentaire		CHF	
> Pension, rente		CHF	Joindre la copie de la dernière décision de rentes et/ou de la décision d'octroi de la prestation complémentaire (calcul actuel compris).
> Rente AVS, AI		CHF	
> Prestation complémentaire		CHF	
> Allocation pour impotent, allocation selon décret		CHF	
> Prestation de l'aide sociale		CHF	
> Autres revenus		CHF	p. ex.: rendement de titres
Total des revenus mensuels		CHF	

Dépenses

> Loyer/intérêts hypothécaires		CHF	Joindre la copie du bail à loyer ou du décompte des intérêts.
> Charges locatives		CHF	
> Caisse maladie (après déduction de la réduction des primes)		CHF	Joindre la copie de la police.
> Assurances		CHF	
> Repas devant être pris à l'extérieur		CHF	Fournir les motifs des déplacements et le calcul des frais et joindre les justificatifs.
> Frais de déplacement		CHF	
> Pension alimentaire des enfants		CHF	Joindre la copie de la convention de séparation/divorce.
> Pension alimentaire		CHF	
> Remboursements emprunt/dettes		CHF	Joindre les copies des contrats.
> Leasing		CHF	
>		CHF	
> Personne seule	1 200 CHF	CHF	Montant de base des frais d'entretien courant (d'après les normes du droit de la poursuite)
> Parent isolé	1 350 CHF	CHF	
> Époux/partenaires enregistrés	1 700 CHF	CHF	
> Concubins, chacun	850 CHF	CHF	
> Par enfant jusqu'à 10 ans	400 CHF	CHF	
> Par enfant de plus de 10 ans	600 CHF	CHF	
Total des dépenses mensuelles		CHF	
Montant disponible/découvert mensuel		CHF	

Emprunts/dettes

N° GCP

Noms des créanciers

		CHF

**Joindre les copies
des contrats.**

Exactitude

J'atteste que mes indications sont complètes et exactes et je prends acte du fait que je peux être poursuivi-e pénalement si je fais de fausses déclarations.

Lieu/date

Signature

Bases légales

- Article 240 de la loi du 21 mai 2000 sur les impôts du canton de Berne (LI; modifications incluses)
 - Article 21 de la loi du 16 mars 1994 sur les impôts paroissiaux (LIP; modifications incluses)
 - Article 167 de la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct (LIFD; modifications incluses)
 - Articles 35 à 53 de l'ordonnance du 18 octobre 2000 sur la perception des redevances et autres créances transmises
- à l'encaissement, sur les facilités de paiement, sur la remise, sur les éliminations de créances irrécouvrables ainsi que sur les intérêts que portent les créances à recouvrer (ordonnance sur la perception, OPER; modifications incluses)
- Ordonnance du Département fédéral des finances (DFF) du 19 décembre 1994 concernant le traitement des demandes de remise de l'impôt fédéral direct (modifications incluses)

Cette partie est réservée à l'administration, prière de ne rien inscrire.

Décision de la commune

- Remise totale
- Réduction de _____ CHF
- Remise du solde
- Se rallie à la décision du canton
- Rejet de la demande conformément à l'article _____ LI

Sauf indication contraire, la décision de la commune s'applique aussi à la taxe d'exemption du service actif dans le corps des sapeurs-pompiers.

Procuration (si case cochée)

- La commune délègue ses compétences à l'Intendance des impôts du canton de Berne pour la représenter devant l'instance judiciaire saisie de la décision sur remise, si sa décision est identique à celle du canton.

Remarques

Lieu/date _____ Tampon/
signature _____

Remarques de l'autorité de remise

Lieu/date _____ Tampon/
signature _____

Demande transmise le _____